

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY**

**Entrée en vigueur du règlement 2012-05  
modifiant le règlement de zonage 2000-08**

Lors de sa séance régulière du 2 avril 2012, le conseil municipal a adopté le règlement n° 2012-05 modifiant le règlement de zonage 2000-08. La MRC Memphrémagog a émis un certificat de conformité le 7 juin 2012. Les principaux objets du règlement sont :

- Permettre les travaux d'ancrage d'un quai sur la rive dans une partie de terrain grevé d'un droit de superficie d'une largeur d'au moins 7 m mesurée sur la ligne de rivage, dans la zone Rv-4
- Permettre un deuxième quai dans le littoral, sur un terrain grevé d'un droit de superficie d'une largeur d'au moins 7 m mesurée sur la ligne de rivage, dans la zone Rv-4, pourvu que ce droit de superficie soit en lien avec un terrain situé sur le territoire du Canton de Hatley et qu'il soit l'assiette d'une résidence

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi. Toute personne peut consulter le règlement au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture.

Donné à North Hatley, 13 juin 2012

Liane Breton  
Directrice générale